

**RAPPORT N° 01/3-03**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**  
**(Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

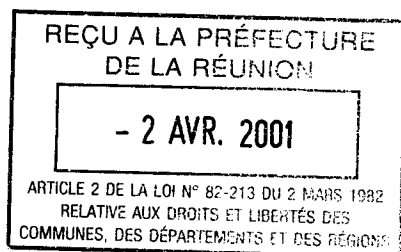
Après renouvellement du Conseil Municipal et conformément à l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante :

- 1° de décider du nombre des Commissions à créer, d'en déterminer les appellations/ compétences, et d'arrêter l'effectif de leurs membres respectant le principe de la représentation proportionnelle ;
- 2° de procéder à la composition/ élection des Commissions.

Pour certaines Commissions régies par des textes particuliers, il sera fait application de ces derniers.

S'il en est besoin, les dispositions du Règlement Intérieur du Conseil Municipal relatives aux Commissions seront modifiées à l'occasion de son adoption/ révision.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 01/3-03  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 24 mars 2001**

**OBJET**

**COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES  
(Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

En application de l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a proposé la création de ONZE COMMISSIONS MUNICIPALES composées respectivement de SIX MEMBRES (hors la Commission d'Appels d'Offres/ Bureau d'Adjudications régie par des textes particuliers), comme suit :

- 1 - Affaires Culturelles ;
- 2 - Sports ;
- 3 - Jeunesse et Loisirs ;
- 4 - Ecole et Restauration Municipale ;
- 5 - Finances et Administration Générale ;
- 6 - Cadre de Vie et Habitat ;
- 7 - Prévention, Sécurité et Politique de la Ville ;
- 8 - Développement Economique, Tourisme et Coopération ;
- 9 - Aménagement du Territoire ;
- 10 - Vie Familiale ;
- 11 - Appels d'Offres/ Bureau d'Adjudications).

A l'**UNANIMITE DES VOTANTS**, le Conseil Municipal a approuvé la proposition de création des onze Commissions Municipales précitées et en a arrêté le nombre de membres à six -le Maire en étant Président de droit- (confer supra, 1 à 10).

## DELIBERATION N° 01/3-03

### I COMMISSIONS MUNICIPALES (hors Commission d'Appels d'Offres/ Bureau d'Adjudications)

Sur proposition du Maire, adoptée à l'**UNANIMITE DES VOTANTS**, la répartition des sièges au sein des Commissions Municipales (respectant le principe de la représentation proportionnelle) a été fixée comme suit :

- cinq membres du Groupe Majoritaire,
- un membre du Groupe Minoritaire.

Par analogie à l'Article R. 44 du Code Electoral, le Conseil Municipal a nommé deux Scrutateurs pour constituer le Bureau de Vote. Georges FRUTEAU DE LACLOS et Nathalie CLAIN ont été désignés pour excercer ces fonctions qu'ils ont acceptés.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a procédé à la nomination des membres des Commissions Municipales au scrutin secret sur liste groupée (hors la Commission d'Appels d'Offres/ Bureau d'Adjudications).

Le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins collectés 55,
- Nombre de suffrages obtenus (confer ci-après).

		Suffrages obtenus
<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>	DAMON Marie-Claude	55
	SALIMINA Patricia	55
	BABY Gilda	55
	CLAIN Nathalie	55
	CHANE-TUNE Minh	55
	FONTAINE Erick	55
<b>SPORTS</b>	GERARD Charles-Henri	55
	ALBANY Christian	55
	IBAO Sonia	55
	GERMAIN Claudine	55
	RIVIERE Jean-Baptiste	55
	FUMA Sudel	47

## DELIBERATION N° 01/3-03

		Suffrages obtenus
<b>JEUNESSE ET LOISIRS</b>	PEPIN Josiane	55
	SAMY Freddy	55
	AIMART Rose Mai	55
	SERVEAUX Jean-Pierre	55
	SOUCRAMANIEN Richemont	55
	PICARD Hajasoa	55
<b>ECOLE ET RESTAURATION MUNICIPALE</b>	RAMASSAMY Marie-Ghislaine	55
	HOARAU Serge	55
	LAW KI Rose May	55
	DEFLORE Marie-Aillette	55
	FRUTEAU DE LACLOS Georges	55
	ORPHE Marie Monique	55
<b>FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE</b>	LAURET Antoine-Henri	55
	MOREL Jean-Jacques	55
	FOURNEL Dominique	55
	FOURTOY Jean-Pierre	55
	ALBANY Christian	55
	ARMAND Alain	50
<b>CADRE DE VIE ET HABITAT</b>	AUBRAS Marie Jocelyne	55
	PONIN-BALLOM Gino	55
	PEPIN Josiane	55
	BABEF Marie Julianne	55
	BABY Gilda	55
	SEIGLE-VATTE Marie-Cécile	53
<b>PREVENTION, SECURITE ET POLITIQUE DE LA VILLE</b>	CHANE-TUNE Minh	55
	LEBON Albert	55
	HO-CHUI Pascal	55
	PONIN-BALLOM Gino	55
	VELOUPOULE-MERLO Nalini	55
	HOARAU Paul	51

## DELIBERATION N° 01/3-03

		Suffrages obtenus
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET COOPERATION</b>	MARODON Hervé	55
	HOARAU Patricia	55
	LAURET Nicole	55
	SISAHAYES Jeannine	55
	YOULA Hélène	55
	PANSBHAYA-HATIA Yasmina	55
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	FOURTOY Jean-Pierre	55
	FOURNEL Dominique	55
	POUNY Daniel	55
	POYNIN Jean-Hugues	55
	GERARD Charles-Henri	55
	TAMAYA Michel	47
<b>VIE FAMILIALE</b>	YOULA Hélène	55
	GERMAIN Claudine	55
	AIMART Rose Mai	55
	MANGROLIA-JUAN Nassimah	55
	SERVEAUX Jean-Pierre	55
	NALEM Edith	51

## II COMMISSION D'APPELS D'OFFRES/ BUREAU D'ADJUDICATIONS

Le Maire a rappelé la règle applicable à la Commission d'Appels d'Offres/ Bureau d'Adjudications.

Il a proposé à l'assemblée de procéder à la désignation des membres de la Commission sur liste groupée, la répartition des sièges suivant la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste s'établissant comme suit :

- quatre membres titulaires et quatre membres suppléants du Groupe Majoritaire,
- un membre titulaire et un membre suppléant du Groupe Minoritaire.

Proposition adoptée à l'**UNANIMITE DES VOTANTS**.

## DELIBERATION N° 01/3-03

Le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins collectés 55,
- Nombre de suffrages obtenus (confer ci-après).

		Suffrages obtenus	
<b>APPELS D'OFFRES BUREAU D'ADJUDICATIONS</b>	<i>Titulaires</i>		
	PAYET Jean-Claude	55	
	LAURET Nicole	55	
	POUNY Daniel	55	
	POYNIN Jean-Hugues	55	
	Sudel FUMA	48	
	<i>Suppléants</i>		
	LAURET Antoine Henri	55	
	ALBANY Christian	55	
	MARODON Hervé	55	
PONIN-BALLOM Gino	55		
Alain ARMAND	48		

Le Maire a, par ailleurs, précisé que tout membre suppléant d'un même Groupe pourra être appelé à remplacer tout membre titulaire du même Groupe au sein de la Commission d'Appels d'Offres/ Bureau d'Adjudications.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **29 MARS 2001**

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

